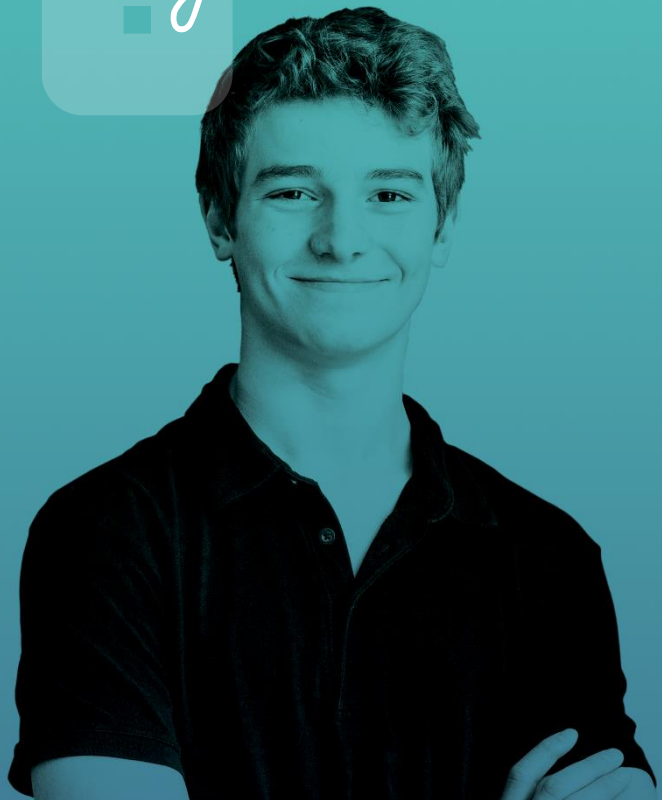


Je m'oriente



Je me forme



*Je trouve
un emploi*



des **PARCOURS**
un **MÉTIER**

La Région à vos côtés

<https://parcours-metier.normandie.fr>



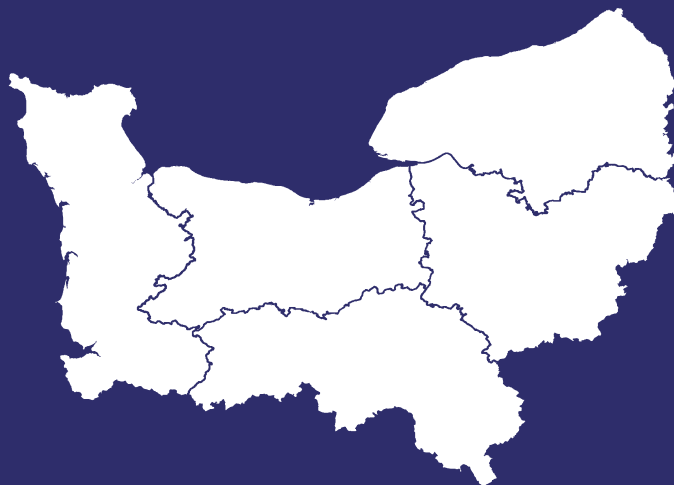
RÉGION
NORMANDIE

Que fait la Région Normandie
pour la formation professionnelle des normands ?



RÉGION
NORMANDIE

ELLE ORGANISE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE NORMAND



ET ELLE FINANCE LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI
(COÛT PEDAGOGIQUE, RÉMUNÉRATION ET AIDE À LA MOBILITÉ)

J'habite à
80km de
mon lieu de
formation

Je n'aurai
bientôt plus
de droits
Pôle-Emploi

Je suis
stagiaire en
situation de
handicap

Je suis
demandeur
d'emploi



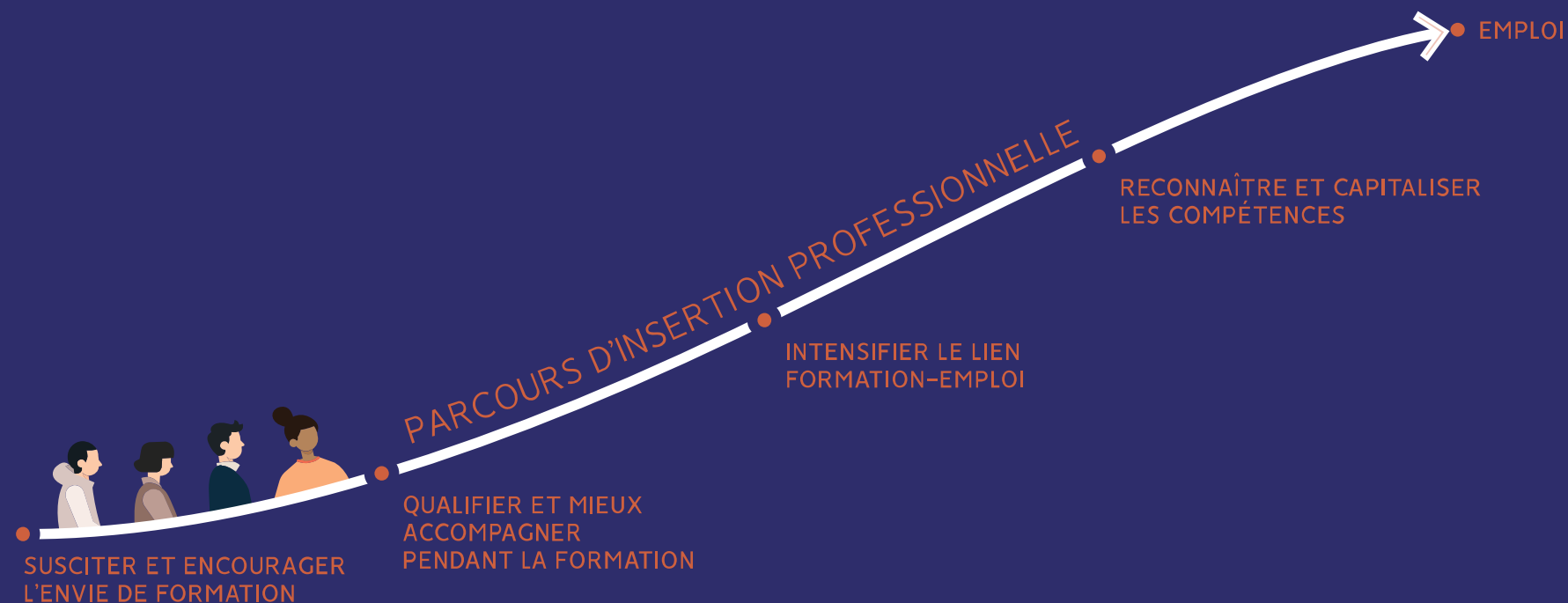
RÉGION
NORMANDIE

Quels sont les objectifs de la Région Normandie ?



RÉGION
NORMANDIE

VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PARCOURS



IDENTIFICATION EN CONTINU DES BESOINS DES PUBLICS ET DES TERRITOIRES

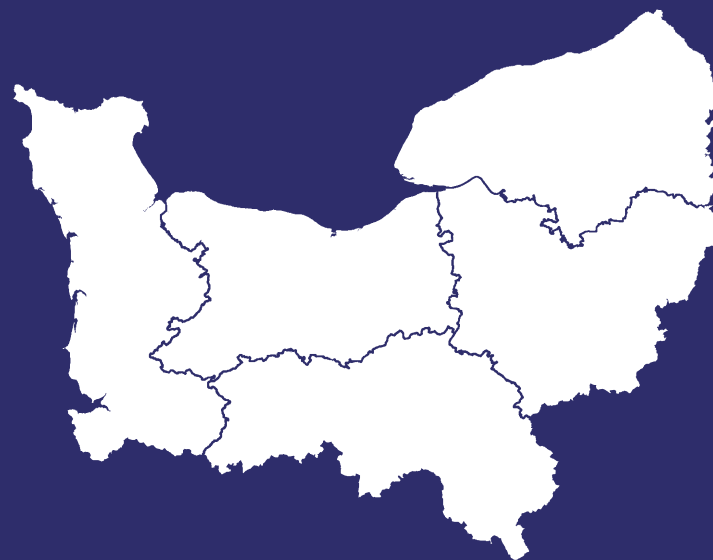


RÉGION
NORMANDIE

ACCOMPAGNER VOTRE **RETOUR À L'EMPLOI**,
EN LIEN AVEC LES BESOINS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE NORMAND

FACILITER VOTRE ACCES A L'EMPLOI EN NORMANDIE :

- EN PROPOSANT DES FORMATIONS REpondant AUX BESOINS DES ENTREPRISES
- EN FACILITANT VOTRE MOBILITÉ
- EN PROPOSANT DES PARCOURS INDIVIDUALISES



RÉGION
NORMANDIE

LA RÉGION PREND EN CHARGE

POUR TOUS :

LE COÛT PÉDAGOGIQUE
DE LA FORMATION

L'AIDE À L'HÉBERGEMENT ET
À LA RESTAURATION
(DANS LES CENTRES AFPA) SI BESOIN

POUR LES STAGIAIRES NON INDEMNISÉS PAR PÔLE EMPLOI :

LA RÉMUNÉRATION ET LA PROTECTION SOCIALE

L'AIDE À LA MOBILITÉ

57,5M€
FORMATIONS QUALIFIANTES

6,5M€
FORMATIONS SOCLES

14M€
CONSTRUCTION
DE PROJET

126M€
EN 2018

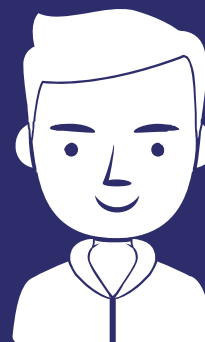
48M€
REMUNERATION
ET AIDE A LA MOBILITE



RÉGION
NORMANDIE

20 160 STAGIAIRES ACCUEILLIS EN 2018 DONT :

55%
DE FEMMES



45%
D'HOMMES

DES DISPOSITIFS ADAPTÉS AUX BESOINS :

- > **CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL** : DISPOSITIF #AVENIR
- > **REMISE À NIVEAU DES COMPÉTENCES** : DISPOSITIFS CAP LIRE-ECRIRE-COMPTER, CAP ANGLAIS, CAP LANGUE FRANÇAISE, CAP SAVOIRS GÉNÉRAUX, CAP DIGITAL, CAP ENTREPRENEURIAT, CAP ETUDES UNIVERSITAIRES
- > **FORMATIONS QUALIFIANTES** : DISPOSITIFS QUALIF COLLECTIF, QUALIF INDIVIDUEL , « UNE FORMATION, UN EMPLOI »



RÉGION
NORMANDIE

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT

> UN CONTRAT ENTRE LA RÉGION NORMANDIE ET VOUS

CONTRAT D'ENGAGEMENT

ENTRE LA RÉGION NORMANDIE
ET

....., titulaire de la formation professionnelle contractuelle financée par la Région Normandie et par l'État (dans le cadre de la loi n° 2013-593 du 6 août 2013 relative à l'égalité territoriale).

Vous êtes donc un stagiaire de formation professionnelle contractuelle financée par la Région Normandie et par l'État (dans le cadre de la loi n° 2013-593 du 6 août 2013 relative à l'égalité territoriale).

Le présent contrat d'engagement précise vos droits mais aussi vos obligations en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

ARTICLE I
Vos droits

FINANCEMENT COMPLET DU COÛT PÉDAGOGIQUE DE VOTRE FORMATION :
La Région et le Fonds Social Régional pour l'Emploi et l'Innovation financent intégralement le coût pédagogique de votre formation. Vous bénéficiez également de la prise en charge de vos déplacements.

STATUT, RÉMUNÉRATION ET PROTECTION SOCIALE :
Pendant la durée de votre formation, vous bénéficiez du statut de stagiaire de la formation professionnelle, votre statut est régi par le Code du Travail.

Si vous êtes stagiaire permanent, par exemple dans le cadre d'un contrat de formation alternance, vous bénéficiez également du statut de stagiaire de la formation professionnelle, votre statut est régi par le Code du Travail. Dans ce cas, vous bénéficiez également des avantages sociaux et de la prise en charge de vos déplacements.

ARTICLE II
Vos engagements

TRANSMETTRE TOUS LES DOCUMENTS ET INFORMATIONS NÉCESSAIRES À VOTRE ORGANISME DE FORMATION :
Pour bénéficier de votre formation, vous devez transmettre à votre organisme de formation tous les documents et informations nécessaires à votre inscription.

ÊTRE PRÉSENT ET PONCTUEL :
Vous devez être assidus pendant la formation, que ce soit en présentiel ou à distance, et respecter les horaires de présence de votre organisme de formation.

Logo de la Région Normandie et de l'Union Européenne.

VOS DROITS :

- > BÉNÉFICIER DU FINANCEMENT COMPLET DU COÛT DE VOTRE FORMATION
- > BÉNÉFICIER DU STATUT DE STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, INCLUANT RÉMUNÉRATION ET PROTECTION SOCIALE

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT



VOS ENGAGEMENTS :

- TRANSMETTRE TOUS LES DOCUMENTS ET JUSTIFICATIFS À L'ORGANISME DE FORMATION
- NE PAS ABANDONNER LA FORMATION SANS MOTIF LÉGITIME
- ÊTRE PRÉSENT ET PONCTUEL
- RESPECTER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- JOUER UN RÔLE ACTIF DANS VOTRE FORMATION
- TRANSMETTRE LES INFORMATIONS SUR « L'APRÈS FORMATION »

LE NON-RESPECT DE CES ENGAGEMENTS PEUT DONNER LIEU À DES SANCTIONS



**RÉGION
NORMANDIE**

PLUS D'INFORMATIONS EN LIGNE SUR LE SITE
<https://parcours-metier.normandie.fr/>



RÉGION
NORMANDIE